



<http://cgt.drifip59.free.fr>

Lille, le 24 février 2015

Compte-Rendu du Comité Technique Local du 19/02/2015

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques au CTL DRFIP Nord du 19 février 2015

Le gouvernement Valls s'obstine dans ses choix politiques et économiques : l'austérité pour les salariés, des milliards pour le patronat.

Le Pacte de responsabilité c'est « un cadeau » de 35 milliards pour le patronat (suppression de cotisations sociales de la branche famille) et 50 milliards de restriction sur les budgets publics.

Nous le verrons d'ailleurs appliqué concrètement à la DRFIP Nord avec le budget local 2015 encore une fois en baisse pour l'année 2015.

Des plans d'économies sont mis en œuvre au détriment des dépenses de santé, des hôpitaux, du remboursement des médicaments. C'est la remise en cause des services publics....

Cela est inacceptable et vient s'ajouter aux plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques dont les employeurs bénéficient déjà.

Pour la CGT, le cap choisi par le gouvernement c'est de répondre aux exigences du MEDEF : accorder toujours plus d'aides publiques aux entreprises dont 80% vont directement dans les poches des actionnaires.

Dernier exemple en date, avec le projet de loi Macron : ce projet de loi acterait des régressions sociales majeures pour le monde du travail :

- la libéralisation du travail du dimanche et de nuit qui se fera au détriment des créations d'emplois et du niveau de salaire, avec des remises en cause de la majoration du travail du dimanche et de nuit. C'est pourquoi les salariés luttent dans l'unité contre l'extension de l'ouverture des magasins le dimanche.
- la libéralisation du transport de voyageurs en bus entre en contradiction explicite avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée. Après les autoroutes, les aéroports, on privatise à nouveau les services publics.
- la déréglementation du code du travail continue, sous couvert de simplification, avec une réforme annoncée par voie d'ordonnance de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail et une nouvelle sécurisation des licenciements pour empêcher l'annulation des licenciements sans motivation économique.

Devant le risque que le projet de loi Macron ne soit pas voté à l'Assemblée Nationale, le gouvernement a dégainé le 49-3, empêchant le vote. Après avoir choisi d'inscrire dans la loi les propositions du MEDEF sans concertation ni négociation avec les acteurs sociaux, le gouvernement passe à nouveau en force en contournant la représentation nationale. Encore un déni de démocratie !

Si la mobilisation des salariés a permis de faire reculer le gouvernement sur quelques points (secret des affaires, cabotage, et à la marge sur la justice prud'homale), la philosophie générale du projet de loi reste inchangée. Le projet de loi Macron est une loi réactionnaire donnant plus de libertés pour les patrons et moins de droits pour les salariés.

Les salariés perçoivent de plus en plus la nocivité de ce projet de loi et les reculs pour leurs droits. L'échec du gouvernement à faire voter un tel texte est une première victoire pour les salariés, que nous devons amplifier.

Au lieu de passer en force, le gouvernement ferait mieux d'entendre les salariés. Des alternatives aux politiques d'austérité existent. Pour créer des emplois il faut agir pour une réindustrialisation de notre pays et le développement des services publics, pour une autre répartition des richesses, pour l'augmentation des salaires et des pensions.

Au moment où le gouvernement veut favoriser l'ouverture des magasins le dimanche, notre Direction réfléchit à la fermeture des centres des finances publiques la semaine !! Quelle ironie !!

La Direction a en effet décidé de consulter par vote, l'ensemble des collègues soumis aux horaires variables. Par circulaire 22 octobre 2014, le Directeur général, sans discussion préalable, ouvrait la possibilité aux directions locales de réduire les horaires d'ouverture de l'accueil physique.

Vous présentez aujourd'hui un dispositif qui « ouvre la possibilité aux services de maintenir ses jours de fermeture actuels ou de choisir de fermer mardi ou jeudi. Il tient aussi compte de la situation particulière des 15 postes déjà fermés au moins une demi-journée par semaine. »

Nous reviendrons dans le débat sur les modalités de consultation.

Mais, il est plutôt surprenant de vouloir réduire l'ouverture des centres des finances publiques alors que l'accueil n'a jamais été aussi important : renseignements, délais, de paiement, contentieux, gracieux, conséquences de la dématérialisation... Les accueils des centres des finances publiques « les plus importants » explosent, et ceux des trésoreries ont considérablement évolué depuis la fusion.

Encore plus surprenant, quand on sait que l'accueil du public était l'ambition première pour la DGFIP et en particulier celle qu'elle revendiquait à l'époque de la fusion.

Pire à la DRFIP Nord, une harmonisation des horaires d'ouverture avait été réalisée il y a quelques mois, sur la plupart des services, donnant plus de cohérence, de transparence sur l'ensemble du département.

La fermeture au public d'une journée serait un recul sans précédent car même à l'ex-DGI, si les secteurs recevaient deux demi-journées par semaine, il y avait toujours un accueil primaire le reste de la semaine.

Présentée comme « une respiration » pour les agents, c'est en fait tout le contraire !! En cas de fermeture sur une journée ou une demi-journée en un jour J, le flux d'accueil s'accroît considérablement en J+1, mettant à mal les conditions de travail des collègues et la qualité de la réception.

Et le jour J, c'est une augmentation des appels téléphoniques et courriels en lieu et place de l'accueil physique !

Enfin, la DGFIP emboîte le pas à d'autres administrations (CAF, CPAM, CARSAT...) sur cette restriction de service public. Ne sachant remédier aux problèmes de l'accueil et du retard occasionné sur les missions, on fait croire aux personnels que la fermeture des CFP au public est la solution, pour résorber le travail en attente, sauf que ces retards sont dus aux suppressions drastiques d'emplois et conduisent à une dégradation des conditions de travail pour les salariés.

En résumé, la fermeture des centres des finances publiques n'est pas la réponse attendue par les collègues. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques est opposée à toute réduction d'ouverture au public et fera tout pour avancer sur les vraies causes des difficultés actuelles, à savoir l'emploi.

La CGT appellera à la mobilisation la plus large possible, à l'image de la mobilisation des douaniers face aux suppressions de services des douanes annoncées dans le valenciennois notamment : Démarche stratégique à la DGFIP et plan stratégique des douanes. : mêmes logiques (économies budgétaires, suppressions d'emplois et de services, dégradation dans l'exercice des missions), donc même combat pour la CGT.

Enfin, le CTL qui se déroule aujourd'hui concernant la réalisation du budget 2014 et la présentation du Budget prévisionnel 2015 atteste encore une fois des coupes sombres et aveugles décidées par notre administration. Les efforts sont essentiellement concentrés sur des postes touchant directement les agents et qui vont dégrader encore plus l'exercice des missions et les conditions de travail.

Sur 4 exercices, pour la DRFIP Nord, la dotation globale de fonctionnement allouée par la DGFIP a été diminuée de plus d'un tiers !

Ce n'est pas tenable ! Au quotidien, ce sont les urgences qui dominent en matière d'achats ou dépenses. Le pire étant sans doute, en matière immobilière, où les locaux se dégradent à vue d'œil : vous rognez sur les dépenses d'entretien quotidiennes.

ORDRE DU JOUR :

Avant même la lecture des déclarations liminaires, l'ensemble des élus ont remis et ont fait lecture de la motion liminaire suivante :

" Lors du Comité Technique Local du 21 janvier 2015, vous avez fait une première présentation aux représentants des personnels que nous sommes, des modalités de votes des personnels sur les horaires d'ouverture au public. Puis, le lendemain, vous avez également fait une présentation aux chefs service lors d'une réunion des responsables d'unité, mais les éléments transmis ne sont pas les mêmes, notamment sur les possibilités de votes des collègues. A aucun moment , vous n'indiquez la possibilité de maintien des horaires d'ouverture actuels.

Nous sommes particulièrement choqués par cette différence d'approche. Vous ne pouvez avoir un double discours.

Pour un dialogue social de qualité, nous vous demandons de faire preuve de transparence, de respect pour les représentants des personnels que nous sommes."

En réponse, le président du comité technique local, Mr Romont, a indiqué que le respect dont il faisait preuve à l'égard des représentants des personnels n'était plus à démontrer. Il n'y a pas de double discours ; c'est bien le dispositif présenté au CTL du 21 janvier et à l'ordre du jour de celui-ci qui sera décliné.

1. Bilan du budget 2014 et présentation du budget 2015

La Direction a présenté tout d'abord l'exécution du budget 2014. La notification initiale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 1er niveau, début 2014, était de 14 923 615 € sans constitution de réserve (en diminution de 1 162 784 € soit une baisse de 7,23 % par rapport à la DGF 2013). Après plusieurs abondements de la DG (déblocage de la réserve centrale, abondement pour équipement, abondement sur travaux INM), la DGF 1er niveau s'élève à 16 345 206 € (+ 2,68 %, + 426 210 € par rapport à 2013).

Au niveau des dépenses de fonctionnement sur la part constituée par les locaux, la diminution de 715546 € s'explique essentiellement par la résiliation des baux en cours d'année (Lille Vauban, Square Dutilleul, St Venant, Maubeuge et SCRA de Valenciennes).

Sur la part agents, des postes sont en baisse par rapport à 2013 (affranchissement, fluides, télécommunications, imprimés). Les économies réalisées sur certains postes sont fragilisées car elles résultent d'événements imprévisibles (hiver clément pour les fluides) ou ponctuels (changement d'opérateur pour les télécommunications et avoir Orange du à une sur facturation pour 103128 €).

Hausse constatée sur d'autres postes essentiellement, les frais de déplacement (en raison de la note du 1er avril 2014 qui permet le remboursement des frais au départ de la résidence familiale) et les frais de déménagement (transfert des services du à la résiliation des baux, formation professionnelle, Vauban)

Présentation du budget 2015

Le président a informé d'emblée les élus des personnels, qu'il n'y aurait pas de vote des élus sur le budget 2015, qu'il ne s'agissait que d'une information puisque le BOP relève désormais de la centrale, il a été présenté au Comité Technique de Réseau et le budget de la DRFIP pour 2015 est une unité opérationnelle du BOP DGFIP. Ce Bop a été soumis au visa du contrôleur budgétaire et au comptable ministériel.

La DGF de 1er niveau est de 13 906 977 € (au lieu de 14 923 615 € en 2014 soit - 6,81 % = - 1 016 638 €) :

7 726 774 € de composante locaux (- 15,56 % par rapport à 2014)

6 180 203 € de composante agents (+ 7,05 % par rapport à 2014)

Aucune réserve n'est constituée.

Pour la réalisation de ce budget, la Direction a pointé des axes d'effort : l'affranchissement, les fluides...

La DRFIP a prévu cette année des dépenses d'équipement à hauteur de 560 000 € (matériels informatiques, travaux et entretien immobilier...)

Pour la CGT, c'est la quatrième année de baisse du budget pour la DRFIP Nord : en 4 ans, c'est une diminution d'un tiers du budget. Et au quotidien, les collègues s'en rendent compte sur les fournitures, la dégradation des biens immobiliers, les problèmes de chauffage...

La CGT a interrogé la Direction sur l'augmentation des tarifs postaux au 1er janvier et surtout sur la mise en place du "courrier égrené". Selon nous, il s'agissait pour l'instant d'une expérimentation qui n'a fait l'objet d'aucune conclusion, ni présentation en comité technique. De plus, nous ne comprenons pas en quoi, ce dispositif d'impression à distance, peut permettre des économies en affranchissement dans la mesure où le courrier est déjà centralisé. La Direction a indiqué qu'il s'agirait de tarif "industriel" qui serait visé, donc encore plus intéressant. Il représenterait 85 % du courrier affranchi actuellement. C'est la DISI (ESI de Lille) qui utilisera les machines à mettre sous pli. Le rythme de déploiement est lié à la mise à niveau de la bibliothèque et concernera d'abord les envois des SIP et SIE.

La dématérialisation des saisies bancaires constitue également un axe d'économie pour la DRFIP Nord. Mais pour l'instant, aucune consigne nationale n'a été donnée sur ce sujet. Selon la Direction, cela représente environ 200 000 ATD et 350 000 plis.

Sur les frais de déplacement, la CGT a également demandé combien de réunions en visio-conférence avaient été organisées (puisque la Direction en fait un axe d'économie pour 2015). Pas de réponse de la Direction.

En aparté, les élus CGT ont demandé des précisions sur le remboursement des frais des équipes de renfort du fait de l'application de la note du 23 janvier 2014 et l'impact sur l'indemnité de résidence. Au niveau national, l'affectation des EDR se fera en tant que EDR sans résidence 591 ou 592. L'affectation locale s'établira sur la résidence administrative du CFP la plus proche de la résidence familiale de l'agent à compter du 01/09/2015. Les frais de déplacement continueront à être remboursés à partir de la résidence familiale.

Les agents du CPS relais font partie de l'EDR sans résidence 591 seront affectés sur la résidence la plus proche de leur domicile. Ils pourront prétendre au remboursement de leur frais de mission y compris sur les 6 mois de leur affectation au CPS relais.

Une réunion des agents de l'équipe de renfort aura lieu vendredi 20 février. La DRFIP leur conseillera d'observer un certain civisme pour le remboursement des repas lorsqu'ils sont pris dans un restaurant administratif (7,62 € au lieu de 15,25 €) puisqu'il ne s'agit pas d'une obligation.

Sur l'indemnité de résidence, la RAN de Lille est reprise dans la zone 2 et les agents perçoivent 1% au titre de l'IDR.

La résidence de Pont à Marcq qui ne fait pas partie de la Communauté Urbaine de Lille ne devrait pas permettre aux agents de percevoir l'IDR.

Sur la téléphonie, la DRFIP envisage la résiliation de l'ensemble des lignes de fax. **La CGT a demandé à conserver au moins une ligne par centre des finances publiques.**

La CGT est également intervenue pour demander si il y avait des critères ou des services prévus pour l'attribution ds nouveaux matériels informatiques (PES V2...). Pour l'instant, rien n'est concrètement prévu. La cible est l'obtention d'un parc informatique compatible avec Windows 7.

La CGT a demandé de prévoir le matériel nécessaire pour tous les collègues titularisés l'année dernière (Berkanis...).

Travaux d'installation de la MGEFI à Kennedy (salle de l'ancienne trésorerie de Lille Amendes)
La Direction a également apporté des précisions sur BOP 309 (budget interministériel sur les immeubles domaniaux).

En N-1, ce budget était de 5 millions d'euros ; la DRFIP avait fait financer la mise en sécurité du 11ème étage de Kennedy (500 000 €), le remplacement du filet de sécurité de Tourcoing (120000 euros) et l'étude sur le desamiantage du CFP d'Avesnes sur Helpe.

Pour 2015, le budget serait de l'ordre de 4,3 million d'euros. Des demandes seront faites pour la mise en sécurité incendie de 3 étages de Kennedy et dans le cadre d'un plan d'urgence sécurité pour la trésorerie de St André (refonte de l'accueil..)

A l'issue de la présentation du budget, l'ensemble des élus ont demandé une suspension de séance car le président du CTL ne souhaitait pas soumettre au vote le projet de budget 2015.

A la reprise, l'ensemble des élus ont demandé officiellement un vote sur ce sujet. Maintenant son refus de soumettre au vote, le président a tout de même recueilli l'expression des élus sur le budget 2015. Les élus se sont prononcés unanimement contre ce budget 2015 et cette expression sera consignée au PV.

2. Effets de la nouvelle convention signée avec la Banque Postale en matière de dégagement du numéraire

Du fait de l'adaptation du réseau de la poste, la DRFIP a signé une nouvelle convention avec La Poste. 20 postes auront désormais recours aux convoyeurs de fond pour gérer les dégagements et approvisionnements sur les 42 qui effectuaient les dégagements/approvisionnements aux guichets de la poste.

Par ailleurs, dans certains bureaux de postes, le dégagement se fera au près d'un guichet automatisé pour 4 postes comptables.

La DRFIP a également donné des éléments sur l'évolution des encaissements en numéraire entre 2013 et 2014.

La CGT a demandé si des aménagements étaient à prévoir pour l'accessibilité des convoyeurs de fond.

En réponse, la Direction a précisé que l'ensemble des travaux nécessaires avaient été réalisés.

Sur le poste de Le Cateau, le trappon sera avancé afin de permettre aux convoyeurs de reculer avec leur fourgonnette, aux frais de l'entreprise (erreur de sa part).

3. Dispositif départemental d'aménagement des horaires d'ouverture au public

La DRFIP a présenté son dispositif d'aménagement des horaires d'ouverture au public. Il ouvre la possibilité aux services de maintenir ses jours de fermeture actuels ou de choisir de fermer mardi ou jeudi. Elle tient aussi compte de la situation particulière des 15 postes déjà fermés au moins une demi-journée par semaine.

Le régime actuel des horaires d'ouverture serait maintenu pendant les périodes de « pics d'activité » fiscale relatives aux impôts des particuliers (Campagne IR, campagne des avis, échéances du 15 octobre et du 15 novembre).

A la DRFIP du Nord, les horaires d'ouverture font partie des règlements intérieurs. C'est donc l'ensemble du règlement intérieur, y compris les horaires d'ouverture qui est soumis au vote en CTL. L'expression des souhaits individuels des agents se déroulera dans les mêmes conditions que lors du vote des règlements intérieurs :

Chaque agent sera amené à s'exprimer sur le schéma de réduction des horaires d'ouverture proposé par la direction :

Par exemple :

- Choix de fermer l'accueil du public / guichet le mardi toute la journée,
- Choix de fermer l'accueil du public / guichet le jeudi toute la journée,
- Maintien de l'ouverture actuelle de l'accueil du public / guichet sur cinq jours,
- Vote blanc

La consultation des agents aura lieu du 15 au 30 mars et première mise en oeuvre éventuelle à compter du 1er juillet 2015.

En plus des éléments développés dans la déclaration liminaire, la CGT est revenue sur le double discours de la Direction sur les possibilités de vote. La CGT sera donc vigilante sur l'application concrète de ce dispositif de consultations.

La CGT a demandé des précisions sur le décompte des votes, le dépouillement et quels collègues seraient concernés par le vote. La Direction a indiqué que c'est le choix qui recevra le plus de vote par service qui sera retenu. Si plusieurs services sur un même site font un choix différent, il n'y aura dans un premier temps pas de modification des horaires d'ouverture.

Sur les modalités d'expression, la DRFIP fournira un modèle de bulletin de vote ; il n'y aura pas de modalité particulière, mais la Direction sera très attentive au bon déroulement des opérations.

L'ensemble des collègues accueillant du public, disposant d'un guichet, seront consultés : Trésoreries mixtes, spécialisées, SIP, SIE, SIP-SIE, SPF...

En revanche, les services de contrôle (BDV, PCE, PCRP...), les équipes de renfort ne seront pas consultés. La Direction restera sur les horaires d'ouverture actuels.

Les élus CGT ont demandé si les primes d'accueil et de caisse seraient réduites en fonction des jours de fermeture décidés : le président a répondu par l'affirmative.

La CGT a demandé que l'ensemble des collègues soient informés avant le vote par une note de la Direction. Ce sera chose faite.

Vote sur le dispositif de consultation :

Abstention : CGT, FO, UNSA-SNAFIP

Contre : Solidaires

Questions diverses

ZUS : la CGT est intervenue pour dénoncer le traitement du dispositif ZUS ; Au niveau national, environ un quart des dossiers a été traité pour la période contemporaine en un an. Au niveau local, bon nombre de notifications n'ont pas été envoyées aux collègues concernés.

Expérimentation dématérialisation VT Rec : une réflexion semble en cours sur la dématérialisation et centralisation des VT Rec. Ou en est-on ? La CGT demande s'il s'agit d'une expérimentation nationale et si une présentation sera faite en comité technique.

Les agents de la trésorerie d'Avesnes sur Helpe ont alerté la direction et les organisations syndicales sur la difficulté de poser des congés à certaines périodes. Les RH se rendront sur place pour expliquer les règles en matière de congés.

Les élus CGT ont réitérer leur demande auprès de la DRFIP afin qu'elle attire l'attention de la DG sur la situation des retraités engendrée par le retard de la CARSAT du Nord. Si des mesures de bienveillance ont été appliquées lors du paiement en 2014, nous demandons à ce que l'imposition lorsque leurs arrérages de pension seront perçus puissent bénéficier de l'étalement comme un revenu exceptionnel et non du système du quotient. L'impact au niveau de leur imposition comme des minima sociaux pourrait être important pour eux alors que la situation ne leur est pas imputable.